REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 22 Mars 2021

L'an Deux Mil vingt et un, les vingt-deux mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de TIZAC de LAPOUYADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de : Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Maire.

Présents : Messieurs Pierre Jean MARTINET, Dominique BERNESCUT, Sébastien CHARRÉ, Frédéric FERCHAUD, Dominique LAGARDE, Didier RIGAIL, Jean Pierre ROLLAND, Mesdames Gaëlle LAUD,
Nathalie LAVILLE et Christel BASSOT.

Absente excusée : Madame Marie DARIOL

Date de la convocation : 18 Mars 2021

Ordre du jour :

- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Adoption du compte rendu de la séance du 29 janvier 2021
- Délibération N°01/22032021 concernant le choix d'une société de téléphonie pour la mairie
- Information sur le devenir du terrain derrière la mairie
- Information sur les travaux de voiries prévus et à prévoir
- Demande de subventions diverses
- Point sur le personnel communal
- Comptes rendus des délégués aux Syndicats Intercommunaux et à la Communauté d'Agglomération
- Questions et informations diverses

Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance

Madame Christel BASSOT est nommée secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du 29 janvier 2021

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

Délibération N° 01/22032021 concernant le choix d'une société de téléphonie pour la mairie

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la centrale téléphonique de la mairie présente des problèmes importants :

- Mauvaise réception des appels : le téléphone ne sonne pas tout le temps, la mairie ne peut donc pas être contactée.
- Plus de transfert entre les postes.

L'installation étant vétuste, il convient de la changer. Trois devis ont été demandés. Monsieur Sébastien CHARRÉ a suivi les dossiers et donne des explications.

Les entreprises suivantes ont été contactées pour l'achat du matériel.

Réception des devis comme suit :

- ACTEIS SAS / Matériel, Forfait déploiement, Maintenance et assistance : 4 598,64 €
- Sté Téléphonie Bordelaise / Matériel, Forfait déploiement, Maintenance et assistance : 2 048,46 €
- A.T.R.S. Matériel, Forfait déploiement, Maintenance et assistance : 1 952,67 €

Des propositions de locations ont aussi été faites.

Après lecture des devis et au vu des montants élevés des devis, il sera privilégié de voir pour une location de matériel incluant, l'abonnement, le forfait déploiement et la maintenance et assistance.

Monsieur Dominique LAGARDE va faire parvenir au Conseil Municipal les coordonnées de la Société téléphonique avec laquelle il est sous contrat.

Cette somme sera inscrite en section d'investissement au compte 2183 au budget primitif 2021 si achat du matériel et en section de fonctionnement.

Vote :	POUR : 11	Contre : 0	Abstention : 0

<u>Information sur le devenir du terrain derrière la mairie</u>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager les démarches en vue de diviser le terrain situé derrière la mairie (cadastré ZB 55) en prévision de le vendre. Un cabinet de géomètre sera contacté pour élaborer ce projet.

Demandes de subventions diverses

Train touristique Guîtres– Marcenais

A.F.M.Téléthon

Secours populaire

Aria- é-terra pour création d'un CD

P.L.I mission local pour des travaux en réinsertion des jeunes

Considérant que l'enveloppe budgétaire des subventions a été revu à la baisse lors de la réunion de la commission des finances préparant le budget 2021

Vu la conjoncture actuelle, le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à ces demandes.

Point sur le personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de différentes difficultés rencontrées avec un membre du personnel communal.

Comptes rendus des réunions de Syndicats.

- SMICVAL

  Monsieur le Maire donne compte rendu de la dernière réunion du SMICVAL. Les frais de VEOLIA grevant fortement le budget du SMICVAL il est en pourparlers de créer un incinérateur qui réduirait les coûts. La démarche zéro déchet et zéro gaspillage (aussi connue sous le nom de zéro waste en anglais) consiste notamment à :

  1. Réduire de notre impact sur toute ressource (ressources naturelles, humaines, économiques…)
  2. C'est un mode de vie et une philosophie qui prennent en compte l'impact de chaque écosystème et les ressources qui lui sont associées.
  3. Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas

- Chenil du Libournais

  Nathalie LAVILLE donne compte rendu de la dernière réunion du chenil du Libournais qui fût catastrophique, aucune cohésion entre les protagonistes. Beaucoup de nouveaux élus ne comprennent pas le fonctionnement actuel du chenil et demande des changements.

- Syndicat d'électrification de CAVIGNAC

Monsieur Dominique BERNESCUT donne compte rendu de la dernière réunion du Syndicat. Il y a une baisse de consommation dû au fait que la lumière des lampadaires baisse de 50 % de 23h à 5h ainsi que pour les bâtiments communaux avec une coupure totale à 1 heure du matin.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le PLIE

Les PLIE – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi sont mis en œuvre par des collectivités territoriales et des intercommunalités. Ils sont portés par des structures de différents types organisées en plateformes partenariales de proximité.

Leur action doit contribuer à la mise en œuvre du Programme Opérationnel National "Emploi Inclusion" du Fonds Social Européen pour la période 2014-2020 et, en particulier, de l'axe prioritaire n°3 "Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion", objectif 1 "Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale".
Dans ce cadre, le PLIE constitue un outil d'animation, de coordination, d'innovation et de mise en œuvre des politiques, décidées à une échelle locale, en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Il a pour mission d'insérer dans l'emploi durable ou de faire accéder à une formation qualifiante toute personne rencontrant des difficultés dans son insertion professionnelle.

Serveur Internet Professionnel

Monsieur CHARRÉ propose de prendre un abonnement auprès de One & One (Hébergeur WEB, Domaines, Mails et Sites Web) pour renforcer la sécurité des dossiers traités depuis lors sur son ordinateur personnel. Coût 3,60€ ttc mensuel.

Conseil municipal de jeunes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu avec Monsieur Dominique BERNESCUT une demande de la part des jeunes de Tizac de Lapouyade de créer « un Conseil Municipal des Jeunes ».
La mise en place d'un **Conseil Municipal** des **Jeunes** (C.M.J.) a pour but d'initier les enfants à la vie politique locale en considérant leurs idées, leurs besoins et soutenir leurs projets pour améliorer leur quotidien dans la commune.
Le Conseil municipal des enfants a pour mission d'initier les enfants à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité. Il a pour mission

complémentaire de les traduire en projets au bénéfice de tous. Ces idées et projets sont ensuite présentés au maire de la commune afin qu'ils soient inscrits au programme de la ville.
Leur mode de fonctionnement du **CCJ** est très variable selon les communes, la tranche d'âge (de 7 à 25 ans) et le mode d'entrée (élections en mairie, dans les écoles, désignation au sein d'associations représentatives, volontariat, tirage au sort, système mixte etc.) La plupart du temps, ils comportent l'obligation d'être scolarisés dans la ville.
Formellement, les conseils sont souvent présidés ou assistés par un conseiller municipal élu, tout en bénéficiant des moyens municipaux (ex: secrétaire de mairie). Le Conseil se réunit alors en séance plénière périodiquement, environ 3 fois par an. Ces réunions plénières sont généralement publiques et en présence du maire. Il fait suite aux travaux qui auront été réalisés dans des commissions ou groupes de travail, qui se réunissent généralement 1 à 2 fois par mois.

Ses représentants sont généralement élus pour une période de 2 ans correspondant à deux années scolaires. Il existe des conseils élus pour 1 an, voire pour 3 ans. Dans la plupart des cas, les conseils sont renouvelés en totalité.

Le conseil municipal adhère à cette demande et charge Monsieur FERCHAUD de chapeauter le projet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45